

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation
30 janvier 2020

L'an deux mille vingt le 12 février à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Hartennes-et-Taux sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
89	57	57

D. E. T. R.

n° 61
-

PRESENTS:

Mesdames GAUTIER, DRIVIERE, FELCZAK, HOCHÉ, ROBACHE, POTTIER, BOURINET représentée par M.DELACOUR, FERTE représentée par M.BOUDEELE, DELVAL représentée par M LEMISTRE

Messieurs MATHAUT, NOBLEMAIRE, PERUT, LEFEVRE Philippe, ROSSIGNOL, DUBOIS, DUMORTIER, GUYOT, TEMPLIER, SOSSON représenté par TOURIGNY, LEFEVRE Patrick, MOLCARD, ROBILLARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, ROLAND, SAUMONT, WOKAN, SAMIER, POURTEYRON, BOUDRAA, BRUNET, MAURICE, LEROUX, VILLEVOYE, LAFLEUR, REYT, LEBLOND, DAVIN, DE REKENEIRE, COUTEAU, ROSSE, DUVIVIER, REBEROT représenté par LETRILLART, LECLERCQ, TASSIN, LEROUX Christian représenté par ROCHARD, PUCHE, LAGACHE, TOURNEVILLE, BOMBART, DROUX, LANGLET, RUELLE, LANSOY, VECTEN.

INVITES:

Messieurs DE RE et POTTIER

Secrétaire de séance : M CHABROL Jean

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que suite à l'extension du périmètre du SESV, il convient de faire quelques investissements, notamment :

- L'achat d'un véhicule utilitaire de type 4X4 afin d'accéder au mieux aux sites de production et de stockage difficiles d'accès pour un montant H.T. de 16 000 €
- L'achat de deux conteneurs d'habitation afin de créer une cantine et des vestiaires pour un budget prévisionnel de 50 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'affecter les crédits suivants au budget 2020 en dépenses d'investissement :
 - pour l'achat d'un véhicule utilitaire : 17 000 € H.T.
 - pour l'achat de conteneurs d'habitation : 50 000 €
- d'autoriser le Président de constituer des dossiers de demande de subvention auprès de financeurs institutionnels, notamment l'Etat dans le cadre de la DETR.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

POUR COPIE CONFORME
Le Président

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication ou notification le

26 FEV. 2020

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
 87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
 Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
 Email : sesv@orange.fr